

premier ministre du Canada. Ses états de service de ces deux dernières années sont tout aussi décevants. Bien que ce soit enfin le printemps et que les fleurs s'épanouissent, les Canadiens ne sont pas d'humeur à humer indéfiniment leur parfum. Il y a bien longtemps, quelqu'un a dit: «S'ils n'ont pas de pain, qu'ils mangent donc de la brioche». Aujourd'hui, notre économie est compromise mais le gouvernement continue à renifler les fleurs. Les enfants peuvent continuer à chanter à l'école, mais les Canadiens commencent à déchanter en raison des problèmes économiques qui se posent au pays.

Les Canadiens s'inquiètent de voir se détériorer d'un bout à l'autre du pays un service postal qui a déjà été bon. Avant E. K., les Postes donnaient du bon service en Colombie-Britannique. On pouvait parler de la Colombie-Britannique avant l'ère de Kierans. On aura beau jouer avec les initiales, le service postal s'est détérioré et le public redoute l'administration des Postes. Même si le ministre s'intéresse à d'autres domaines, je me bornerai à parler du ministère des Postes. Il fut un temps où l'expression «en toute hâte» avait une signification. Cela ne signifie pas grand-chose maintenant que le service postal laisse à désirer.

Comme mon temps de parole est limité à 10 minutes—la limite de temps est quelque peu restrictive—je tiens à signaler que nous avons aussi des problèmes dans le domaine des passeports. Les Canadiens ont raison de s'inquiéter des insuffisances du gouvernement en matière d'administration postale et d'émission de passeports. Les Canadiens, cela se conçoit, s'inquiètent des révisions des programmes de défense, des programmes de bien-être social et d'une quantité d'autres qui relèvent de la politique administrative. Où le gouvernement peut-il employer ce ministre? Si on examine la liste des ministres, on s'aperçoit qu'ils sont assez solidement ancrés dans leurs fonctions. Ce ministre devra donc partir.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, ce qui m'a incité à prendre part à ce débat, ce sont les remarques du député d'Oxford (M. Nesbitt). Je vois qu'il est revenu à la Chambre. Dabord, je m'excuse de n'avoir pu assister à tout le débat. J'ai dû assister cet après-midi à la séance du comité permanent des comptes publics. Voici quel-

ques brèves remarques sur les questions évoquées ce soir. Lorsque, naguère, le gouvernement a voulu déposer une mesure législative en vue d'augmenter les tarifs postaux, l'opposition s'est élevée contre cette augmentation. Je tiens à signaler qu'au comité permanent des comptes publics, dans les législatures précédentes, les députés de l'opposition ne s'exprimaient pas de la même façon qu'à la Chambre. A titre d'exemple, je citerai le rapport provisoire que l'auditeur général a présenté au comité des comptes publics, le 31 octobre 1968. Ce document se réfère au quatrième rapport du comité des comptes publics pour l'année 1963, présenté à la Chambre des communes le 19 décembre de la même année. Voici ce que dit, entre autres, le document:

Le comité se dit d'avis que le Parlement devrait envisager sans retard les mesures à prendre pour compenser les pertes subies par le ministère des Postes dans la manipulation du courrier de deuxième classe et demande à l'auditeur général de rappeler le sujet à l'attention du Parlement dans ses rapports annuels afin que les comités à venir puissent en faire l'étude.

Dans son quatrième rapport de 1966-1967, le comité déclare qu'il y a eu manquement puisqu'on n'a pris aucune mesure à la suite de ses recommandations et que même on ne leur a accordé que très peu de considération. Le comité a signalé cette question pour la première fois à la Chambre dans son troisième rapport en 1958 et, bien que certains changements d'importance secondaire aient eu lieu, la perte annuelle a continué d'augmenter, de sorte que le comité est d'avis qu'on n'a pas accordé suffisamment d'attention à la solution de ce problème. Il juge essentiel que le ministère des Postes ou le Parlement trouve immédiatement moyen de compenser la perte subie par le ministère des Postes dans le maniement du courrier de deuxième classe sans que cette compensation se fasse aux dépens d'autres catégories de courrier, sans oublier toutefois l'assistance dont ont besoin les petits journaux appartenant à des propriétaires indépendants et distribués dans les régions rurales.

Sauf erreur, les dernières recommandations ont été soumises par un comité de la Chambre des communes où tous les partis étaient représentés. Au cours de la première réunion de ce comité, pendant la 28^e législature—and je suis membre de ce comité—on s'est demandé si ces recommandations avaient été appliquées. A l'époque, l'auditeur général a indiqué qu'on se dirigeait lentement vers l'application de ces recommandations. Nous savons tous qu'au cours de la 28^e législature, on a adopté un bill destiné à accroître les tarifs postaux, notamment pour le courrier de deuxième classe. Les députés de l'opposition ont soutenu que cette mesure était impopulaire et inopportune. Selon les renseignements dont je dispose, l'opinion contraire a été exprimée par les mêmes députés au comité des